

Département de
la Moselle
Arrondissement
de Sarreguemines

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

11 JANVIER 2021

Nombre de conseillers élus : **19**
Conseillers en fonction : **19**
Conseillers présents : **17** Mme BREITENBACH Murièle, M. BIRCKER Luc, Mme
BUCKEL Michèle, MM THIRIET Jean-Paul, HAFFNER René,
Mme TERVER Françoise, M. KLEIN Dominique, Mmes FIXARY
Jacqueline, KLEIN Catherine, ALIAT Aouda, MM GRATIUS
Fabrice, HUMBERT Vincent, Mme KUNTZ-THOBOIS Stéphanie,
MM. MULLER Jonathan, SCHRÖDER Gérard, JUNCKER Gilles
Conseillers absents excusés : **2** Mme KIEFFER Christine, M. KLOSTER Jonathan
Conseillers non excusés : **0**
Procurations : **2**

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier à dix-neuf heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués le 4 janvier 2022 par Monsieur Henri HAXAIRE, Maire et sous sa présidence dans la salle socioculturelle de la commune.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Aucun Conseiller ne s'est opposé à cette proposition.

**POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 08 DECEMBRE 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à la majorité (1 abstention : M. Gérard SCHRÖDER) le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2021, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 3 : SITUATION DES TRAVAUX ET CHANTIER

Rapporteur : Monsieur Luc BIRCKER

- **rue de la Croix** : le bureau d'étude MK Etudes nous a transmis le planning de l'ensemble des travaux, sous réserve de modification. Une réunion de présentation devrait être programmée pour le mois de mars. S'en suivrait la consultation des entreprises au mois d'avril. L'ouverture des plis devrait sans doute s'effectuer au mois de mai. Les travaux débuteraient en juin.

POINT 4 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNEE 2020

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivité Territorial, le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **à la majorité** (7 abstentions : M. Fabrice GRATIUS, Mme Stéphanie KUNTZ-THOBOIS, MM Jonathan MULLER, Gérard SCHRÖDER, Gilles JUNCKER, Mme Christine KIEFFER, M. Jonathan KLOSTER) le rapport ci-dessus présenté.

Monsieur le Maire précise que les rapports complets sont à leur disposition en mairie.

POINT 5 : ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE TERRITOIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 2021-11-25-02-1 du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021 relative au pacte financier et fiscal,

Considérant l'utilité de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de solidarité,

Après avoir pris connaissance du diagnostic de territoire et des leviers d'action possibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (7 abstentions : M. Fabrice GRATIUS, Mme Stéphanie KUNTZ-THOBOIS, MM Jonathan MULLER, Gérard SCHRÖDER, Gilles JUNCKER, Mme Christine KIEFFER, M. Jonathan KLOSTER) :

- approuve le pacte financier et fiscal de territoire tel que joint en annexe à la présente délibération
- précise que certaines actions devront faire l'objet de délibérations concordantes et de conventions spécifiques entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Commune

POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à la majorité** (2 contres : MM Gérard SHRÖDER, Jonathan KLOSTER, et 2 abstentions : Mmes Stéphanie KUNTZ-THOBOIS, Christine KIEFFER), d'accorder pour 2022 la subvention proposée par Monsieur le Maire auprès de l'association RAIDY TACOTS pour un montant de 300,00 €.

- Monsieur Gérard SCHRÖDER demande s'il est possible de voir les comptes 2021. Monsieur le Maire lui répond de prendre contact avec Madame MULLER. Par ailleurs, il souligne que les budgets (commune, CCAS, primitif, compte administratif,...) de la commune sont accessibles à tout requérant (physique ou moral) sur simple demande explicite.
- Monsieur Gérard SCHRÖDER aimerait connaître si la société REC SOLAR a déposé son permis de construire. Monsieur le Maire lui répond que nous n'avons pas nouvelle de leur part.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Le Maire,
Henri HAXAIRE